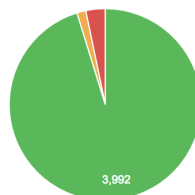


## La non marchandisation du corps humain



*Dans cette proposition, aucun contributeur ne s'est exprimé à proprement parler contre le principe de non-marchandisation du corps humain.*

*La majorité des arguments traitant ici de la question de la GPA, nous avons adapté les colonnes d'arguments afin de retranscrire les arguments des contributeurs au plus proche de ce qui a été dit sur la plateforme.*

*Dans cette proposition, de nombreux arguments traitaient de la GPA exclusivement, en dehors de l'aspect de marchandisation du corps. Ainsi, ces arguments ont été reclassés dans les propositions traitant de la GPA.*

Arguments pour la non-marchandisation du corps humain (hors GPA)
Cela est valable également pour la marchandisation des produits de l'Homme (gamètes)
L'élargissement de la PMA provoquerait la marchandisation par la vente de gamètes dû à l'écart offre/demande
La marchandisation du corps ouvre la porte à des dérives, telles que la vente d'organes des plus pauvres à destination des riches

Le rôle de la loi est d'éviter cette marchandisation
Si on introduit des exceptions à ce principe, tous les dons vont s'écrouler, y compris le don de sang

Arguments défendant l'idée que la GPA ne s'apparente pas nécessairement à une marchandisation du corps	Arguments défendant l'idée que la GPA s'apparente nécessairement à une marchandisation du corps
C'est justement si elle n'est pas rémunérée que la mère porteuse peut avoir le sentiment d'être exploitée	Ce principe est essentiel, aucune marchandisation du corps n'est acceptable
C'est pour empêcher de pratiquer la GPA dans des pays où elle est lucrative qu'elle doit être autorisée et encadrée en France	En Inde, il existe des fabriques de bébés avec des mères porteuses à la santé physique et mentale précaire
Cela doit être encadré pour que la mère porteuse ne soit pas poussée par l'appât du gain, néanmoins sous réserve de tests psychologiques, elle peut être rémunérée	L'enfant issu de GPA est également considéré comme une marchandise, objet d'un contrat, qui peut être vendu/acheté
Des bénéfices sont nécessaires pour contrebalancer les inconvénients vécus par la mère porteuse	La GPA est incomparable à un contrat de travail classique, puisque ce contrat ne peut être rompu
Il est normal d'indemniser, qui est différent de rémunérer, la mère porteuse lors d'une GPA (coûts des soins, etc.)	La GPA éthique n'existe pas : il y aura toujours des compensations financières et du contrôle par la mère
Il faut favoriser la GPA par des proches de la femme qui ne peut pas porter l'enfant (famille, amis)	La GPA non rémunérée est un leurre, qui mènera nécessairement à des dérives marchandes
La GPA doit être encadrée, par des soins médicaux et psychologique avant et après la grossesse	La GPA permettra à des entreprises de faire fortune sur ce marchandage de corps de la femme
La GPA gratuite au Royaume-Uni est éthique, et comprend une indemnisation de 10 à 20 000€, ce qui correspond aux frais d'une adoption	La GPA pourrait entraîner les mêmes dérives que la prostitution
La GPA n'est pas plus une marchandisation qu'un autre service : location du corps pour un déménageur, du cerveau, etc.	La GPA revient à marchander le corps des plus pauvres pour assouvir les désirs des plus riches

La GPA peut être acceptable et altruiste dans le cas où il n'y a pas de rémunération	La GPA s'apparente à de l'esclavage pour les mères porteuses
La GPA pourrait être valorisée par un crédit sur le Compte d'Engagement Citoyen	La GPA, avec le choix des gamètes, entraîne un risque de commercialisation et de sélection génétique
Les femmes doivent pouvoir être libres de faire ce qu'elles souhaitent de leur corps	La marchandisation du corps humain est une atteinte à la dignité humaine
Les mères porteuses réalisent un don magnifique, dont la réalité des situations ne correspond pas au terme de "marchandage"	La marchandisation du corps humain, dans le cadre d'une GPA, est la négation de l'égalité
Rémunérer une GPA revient à rémunérer un service, et pas à marchander le corps humain	La vie ne s'achète pas
Une réflexion sociétale sur la GPA éthique et ses conditions de mise en oeuvre doit donc être amorcée	Le principe de l'indisponibilité du corps humain doit rester premier
Dans une GPA, c'est l'amour qui est premier	Les femmes qui doivent abandonner le bébé qu'elles ont porté 9 mois ne peuvent pas en sortir indemnes
	Les litiges juridiques dans les pays où la GPA est autorisée montrent bien l'aspect marchand inhérent à la GPA
	Même non rétribuée, la GPA est une marchandisation : on ne donne pas plus un enfant qu'on le vend
	On ne peut pas s'approprier un corps féminin pour posséder un enfant
	Vu ce que représente une grossesse, la motivation ne peut être que pécuniaire et non pas généreuse
	Il y a des cas où les parents laissent le bébé à la mère porteuse s'il naît par exemple trisomique
	Il est impossible d'accepter d'être enceinte par pure générosité et désintéressement, vu les conséquences d'une grossesse

Points de vigilance autour de la l'idée que la GPA pourrait s'apparenter à une marchandisation du corps
Il faut définir le terme de "marchandisation" : rémunération, indemnisation ou défraiement ne sont pas comparables
Il n'y a aucune raison de ne pas dédommager les frais liés à la grossesse lors d'une GPA (soins, entretien...)
La dérive existe déjà : trafic d'organes, prostitution, etc.
La gratuité de la GPA est une violence de plus pour la mère porteuse, qui montre son faible pouvoir de négociation
Les personnes qui ne respectent pas ce principe en allant à l'étranger devraient être sanctionnées
Selon ce raisonnement, les tests cliniques ou cosmétiques sont une marchandisation du corps, pourtant acceptée
Si les hommes et les femmes étaient réellement égaux, la GPA serait considérée comme un acte altruiste et pas une marchandisation
Bientôt, des utérus artificiels seront utilisés et le débat sur la marchandisation des corps sera réglé
La formulation de la proposition laisse entendre que la GPA gratuite serait inadmissible